

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@Min Finances

Paris, le 16 janvier 2015 N°158

Singapour et la France concluent un avenant à leur convention fiscale bilatérale

Messieurs Tharman SHANMUGARATNAM et Michel SAPIN, respectivement Vice-Premier ministre et ministre des Finances de Singapour et ministre des Finances et des Comptes publics de la France ont signé hier [jeudi 15 janvier 2015], à Singapour, un avenant à la convention tendant à éviter les doubles impositions qui lie leurs deux pays. Le nouveau texte améliore l'environnement des entreprises, notamment en abaissant les taux de prélèvements sur les dividendes, et prévoit des dispositions pour lutter contre les pratiques fiscales abusives.

Les deux ministres se sont dits confiants dans le potentiel d'accroissement des flux commerciaux et des flux d'investissement de la nouvelle convention alors que les relations économiques entre Singapour et la France sont déjà excellentes. Ils ont également rappelé les non moins excellents antécédents des deux pays en matière de coopération fiscale sous la forme d'échange de renseignements et l'engagement pris de part et d'autre de mettre en œuvre la nouvelle norme mondiale sur l'échange automatique de données fiscales d'ici à 2018.

Le texte intégral de la convention ainsi amendée est disponible sur le <u>site</u> de l'administration fiscale singapourienne (IRAS). Il entrera en vigueur après ratification par les deux pays.

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN 01 53 18 41 13 sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

